

PREAMBULE

Vous trouverez dans ce document un maximum d'informations utiles pour trier et éliminer les déchets de manière respectueuse pour l'environnement.

Un GRAND MERCI pour votre collaboration et pour le très bon comportement de la majorité de la population. Il est important de continuer sur cette lancée.

NOUVEAUTES 2021

• Vente des rouleaux de sacs à ordures ménagères et clips taxés

Vous avez la possibilité d'acheter les rouleaux de sacs à ordures ménagères et clips taxés auprès de l'administration communale, Route d'Eschiens 21 à Ecublens, durant les horaires d'ouverture, soit les mardis et jeudis de 14h00 à 17h30.

- Rouleau de sacs 35 litres à Fr. 20.--
- Rouleau de sacs 60 litres à Fr. 32.--
- Rouleau de sacs 110 litres à Fr. 24.--
- Clip 800 litres à Fr. 26.50

• Elimination des déchets spéciaux – Essai pilote de collectes mobiles

Dates et heures : 19 juin et 23 octobre 2021 de 9h30 à 11h30

Lieu : Ursy (Parking de la salle communale, Rue de l'Eglise 6, 1670 Ursy).

Types de déchets acceptés : peintures, colles et vernis avec/sans solvant ; solvants ménagers ; acide ; base ; médicaments ; phytosanitaires ; aérosols ; déchets avec du mercure et produits chimiques

Conditions :

- Seules les personnes privées peuvent remettre des déchets spéciaux issus de leur ménage (aucun déchet provenant de l'industrie ou de l'artisanat n'est accepté) ;
- La quantité maximale admise est de 20 kg/personne ;
- La reprise des déchets spéciaux ménagers est gratuite ;
- Pour des raisons de sécurité, les déchets doivent demeurer, dans la mesure du possible, dans les emballages d'origine.

INFORMATIONS

- Afin d'éviter que des personnes externes à notre commune viennent déposer des déchets, les surveillants de la déchetterie pourraient effectuer des contrôles. Nous vous demandons donc d'avoir avec vous votre carte de la déchetterie.
- Si vous avez une entreprise ou un particulier, qui vient amener vos branches ou vos déchets à la déchetterie, merci de l'annoncer à la commune par email : administration@ecublens-fr.ch.
- Nous vous rappelons que les quantités de déchets importantes issues de travaux sont à éliminer à vos propres frais.